
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025****L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE VINGT-CINQ SEPTEMBRE,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 19 septembre 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Benoît AKKAoui, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Charles de MONTFERRAND

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Céline VERON, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON

OBJET : Marché - Fournitures de denrées alimentaires pour le service restauration du CCAS d'Angers - Accord-cadre à bons de commande constitué de 10 lots - Avenant de prolongation de la durée du marché - Autorisation de signature

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 31 mai 2022, le conseil d'administration a autorisé la signature de l'accord-cadre « Fournitures de denrées alimentaires pour le service restauration du CCAS d'Angers ». Le marché est constitué de 10 lots.

La Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 18 mai 2022 a attribué chacun des lots aux opérateurs suivants :

- Lot 1 - Produits surgelés ou congelés : PASSION FROID - Groupe Pomona
- Lot 2 - Viandes de bœuf, agneau et veau de qualité : ACHILLE BERTRAND
- Lot 3 - Viandes et charcuteries de volailles et lapins de qualité : GUILLET - Groupe LDC
- Lot 4 - Viandes de porc de qualité et charcuteries : SAS BERNARD - Groupe Jean Floc'h
- Lot 5 - Produits élaborés : TEAM OUEST
- Lot 6 - Fruits et légumes frais, préparés et réfrigérés : FRUIDIS
- Lot 7 - Boissons : FRANCE BOISSONS - Groupe Heineken
- Lot 8 - Produits laitiers et avicoles : TEAM OUEST
- Lot 9 - Pains et pâtisseries : BPA
- Lot 10 - Epicerie : SAS BLIN - Pro à Pro

L'accord-cadre est mono-attributaire et s'exécute par l'émission de bons de commande. La période initiale de l'accord-cadre a été fixée du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2023 pour tous les lots (soit 16 mois). Il a été reconduit pour deux périodes successives de 12 mois, soit une durée totale de 3 ans et 4 mois et arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Il est proposé de prolonger la durée du marché afin de pouvoir étudier les offres d'approvisionnement par l'intermédiaire d'une centrale d'achat. Celles-ci seront disponibles à partir de janvier 2026. Si elles ne sont finalement pas adaptées aux besoins du service restauration du CCAS, il sera nécessaire de relancer une procédure de marché conformément au code de la commande publique.

Pour ces raisons, il convient de prolonger la durée du marché par voie d'avenant pour une période de quatre mois à compter de la date d'échéance du marché, soit jusqu'au 30 avril 2026.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration :

- approuve l'avenant de prolongation du marché de fourniture de denrées alimentaires pour les 10 lots,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant avec les dix titulaires du marché de fourniture de denrées alimentaires.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

